

Rôle de l'Aide-Soignant et intégrité de la peau

CONTEXTE

La gestion des plaies aiguës ou chroniques relève du domaine d'expertise du personnel soignant puisque la variété des plaies en fait leurs complexités.

Les [aide-soignant\(e\)s](#) ont un rôle majeur depuis la prévention de leur apparition, leur évaluation selon le stade, l'application des règles d'hygiène pour éviter leurs éventuelles complications jusqu'à leur participation au traitement dans certains cas

OBJECTIFS ET PRE REQUIS

- Connaître les mécanismes physiologiques de la peau et des téguments ;
- Etre capable de mettre en œuvre les mesures préventives d'atteinte à l'intégrité de la peau ;
- Etre capable d'évaluer une atteinte à l'intégrité de la peau afin d'adapter la prise en charge en équipe professionnelle ;
- Prérequis : Aucun ;

CATEGORIE PROFESSIONNELLE

Catégories professionnelles concernées : Aide-Soignant

CONCEPTEUR – FORMATEUR

Cadre de santé formateur afpc

METHODE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- Méthode démonstrative et interactive.
- Mode d'Exercice du Participant : Formation présentielle
- Un support de formation est remis à chaque participant

CONTENU

Contexte réglementaire

Les missions de l'aide-soignant et le référentiel d'activités, Annexe 1 à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant.

Etat de la peau, soins préventifs des escarres

- Analyse des notions de soins courants de la vie quotidienne réalisables dans la limite des compétences de l'aide-soignant(e) ;
- Contexte d'une situation de soins aigus et collaboration avec l'infirmière ;
- Anatomie et physiologie de la peau et des téguments ;



Rôle de l'Aide-Soignant et intégrité de la peau

- Notions sur les différentes plaies : les plaies aiguës, les plaies chroniques, les stades de l'escarre, le mécanisme de cicatrisation ;
- Surveillance du patient et prévention : mesures générales d'hygiène à respecter par le patient : importance de l'alimentation et de l'hydratation, installation et effleurage sur les zones à risques ;
- Traçabilité, suivi et évaluation de la plaie et du soin réalisé ;

MODALITE D'EVALUATION

Au début de la formation, un recueil des attentes des participants sera réalisé ainsi qu'une évaluation des acquis en début de formation.

A l'issue de la formation, une **évaluation des acquis de la formation** (Article L.6353-1 du Code Du Travail) et de la satisfaction seront réalisées par le formateur. Le prestataire délivrera au stagiaire une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

